

## **11-03-2019 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas**

À une séance régulière tenue le 11 mars 2019, à 19h30, au 356, Principale, à laquelle séance sont présents: Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, la conseillère et les conseillers: Réjean St-Laurent, Richard Fournier, Roland St-Pierre, Micheline Morin, Normand St-Laurent et Réjean Hudon.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

### **Ordre du jour**

1. Vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 février 2019
4. Lecture et adoption des comptes
5. Correspondance et information
  - a) Cercle de Fermières de St-Cléophas
  - b) Hydro-Qc
6. Invitations
  - a) Période d'échange – Affaires municipales et Habitation
  - b) Rencontre – Offre de services des ministères et organisme
7. Demandes de don et d'appui
  - a) Programme enrichissement musique
  - b) Gratificat 2018-2019
  - c) Ballon sur glace de Sayabec
  - d) Relais pour la vie
  - e) Centre de prévention du suicide et d'intervention de crise du BSL
  - f) CMEC – campagne de financement
8. Vente pour taxes
9. Conseil jeunes et son maire
10. Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2019
11. Assemblée publique de consultation portant sur un projet de règlement modifiant le règlement de zonage
12. Adoption du règlement numéro 221 modifiant le règlement de zonage numéro 164-04
13. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – permis d'intervention
14. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - Permis d'intervention des travaux d'urgence
15. Fonte des neiges 2019
16. Mandat à la MRC de La Matapédia dans le cadre du programme d'aide financière Réhabilitation du réseau routier local (RRRL), volet RIRL
17. Mandat à SNC-Lavalin – mesure de débits d'eaux usées
18. Registres des armes à feu
19. Suivi de dossiers
20. Questions de l'assemblée
21. Levée de la réunion

### **29-19**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Réjean St-Laurent et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

### **30-19** **Adoption du procès-verbal**

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que le procès-verbal du 4 février 2019 soit adopté tel que rédigé étant donné que chaque membre du conseil en a reçu une copie et en a pris connaissance. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

### **31-19** **Lecture et adoption des comptes**

Proposé par Roland St-Pierre et résolu que les comptes suivants soient adoptés et payés. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

#### **COMPTES PAYÉS**

SAAQ, #13436886, immatriculation du camion 2019	292.17
Ent. Clermont Gauvin, 4 <sup>e</sup> versement déneigement	18 015.43
Petite caisse, #145470-145374, 2 médiapostes (pré. bud. avis pub.)	62.30

#### **COMPTES NON PAYÉS**

9033-5396 Qc, #263043, dégeler bâtisse camping	287.44
Accent, #61495, projet réaménagement biblio	1 589.96
Anicet Fournier, 4 <sup>e</sup> versement cours mun.	492.15
Bonichoix, #766275-776054, articles nettoyage	55.78
Camping Québec, #50018, frais de classification 2019	287.84
Clérobéc, #30368-30433-30440-30518-30598-30623-30763, mat div.	526.22
Conciergerie d'Amqui, #153760-153761, 3 collectes fév. 2019	1 274.37
Décartecq, #-50861-50794, hotte cuisine CPÉSTP	579.48
Englobe, #900284719, étude géotechnique	1 494.68
Épicerie Raymond Berger, #6607044, articles de nettoyage	53.97
Excavation Marcel Perreault, #4696-4699 rép. chem., dég. bât. camp.	178.20
Fonds d'info. terr., #201900539738, avis de mutation	4.00
Hamster, #736074-736121, fournitures de bureau	314.04
Huot, #5394203-5394204, liquide antigel, pince	86.48
Hydro-Québec, #686502154037, éclairage public	166.60
Hydro-Québec, #691901744008-622601997083, CPÉSTP 2 <sup>e</sup> compt	346.08
Hydro-Québec, #624401994919, camping	279.69
Hydro-Québec, #655002179257, bureau municipal	341.17
Hydro-Québec, #655002179258, garage municipal	125.28
Hydro-Québec, #655002179259, système pompage	471.43
Hydro-Québec, #655002179260, station pompage	347.25
Kopilab, #238292-238457, photocopieur (mun., fabrique)	449.20
Jean-Pierre Lagacé, #004, convoyeur bois et trans. cendre	1 724.63
MRC de La Matapédia, #20585-20659-20803-20816-20837, rép. q-p 17	156.07
RPF, #64571, chauffage station pompage eau usée	427.65
Sécurité Berger, #8927, matériels pour scie mécanique	57.66
Télus, CPÉSTP février et mars 2019	235.31
Télus, bureau municipal au 28 février 2019	23.38

### **32-19** **Rencontre - Offre de services des ministères et organismes**

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que le conseil municipal mandate Jean-Paul Bélanger, maire, à représenter la municipalité lors d'une rencontre sur l'offre de services de plusieurs ministères et organismes œuvrant sur le territoire du Bas-Saint-Laurent et membres de la Conférence administrative régionale du Bas-Saint-Laurent. Cette rencontre aura lieu le 8 avril prochain à Rimouski. La municipalité s'engage à rembourser les frais de déplacement et de repas, s'il y a lieu. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

### **33-19** **Programme Enrichissement Musique**

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas fasse un don de 100\$ à la Polyvalente de Sayabec dans le cadre du programme Enrichissement Musique. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

**34-19** **Gratificat 2018-2019**

Proposé par Micheline Morin et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas fasse un don de 75\$ à la Polyvalente de Sayabec pour la soirée des Gratificat qui se tiendra mercredi le 29 mai prochain, à 19h00, au Centre communautaire de Sayabec. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

**35-19** **Relais pour la vie**

Proposé par Réjean St-Laurent et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas accepte de faire un don de 25\$ pour la 5<sup>ième</sup> édition du Relais pour la vie qui aura lieu le 15 juin prochain à Lac-au-Saumon. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

**36-19** **Centre de prévention du suicide et d'intervention de crise du BSL**

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas accepte de faire un don de 40\$ pour la levée de fonds du Centre de prévention du suicide et d'intervention de crise du BSL. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

**37-19** **CMEC – Campagne de financement**

Proposé par Roland St-Pierre et résolu que le conseil municipal accepte de faire un don de 25\$ au Centre Matapédien d'études collégiales pour leur 16<sup>ième</sup> campagne de financement annuelle de la Fondation du CMÉC. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

**38-19** **Vente pour taxes**

Proposé par Roland St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cléophas approuve l'état préparé par la secrétaire-trésorière en regard des personnes endettées pour taxes municipales le tout en conformité avec l'article 1022 du code municipal; de plus que la secrétaire soit autorisée à soustraire de ladite liste tout immeuble dont le propriétaire aura acquitté ses arrérages. Le conseil accepte les ententes de paiements concernant quelques propriétaires. Les propriétaires ayant des arrérages de 3 ans 2016-2017-2018, seront envoyés en vente pour taxes si le total de montant de 2016, la moitié du montant dû de 2017 et les intérêts ne sont pas acquittés avant le 20 mars 2019. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

**39-19** **Conseil jeunes et son jeune**

Proposé par Normand St-Laurent et résolu qu'un montant de 50\$ soit remis à la municipalité de Sayabec pour les bourses qui seront attribuées aux étudiants de l'école Ste-Marie ayant participés au conseil jeunes et son maire. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

**40-19** **Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2019**

**CONSIDÉRANT** que la Semaine nationale de la Santé mentale se déroule du 6 au 12 mai;

**CONSIDÉRANT** que le thème « **Découvrir c'est voir autrement** » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

**CONSIDÉRANT** que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

**CONSIDÉRANT** qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Réjean St-Laurent et résolu que le conseil municipal de Saint-Cléophas proclame, en date d'aujourd'hui, la semaine du 6 au 12 mai 2019, « **Semaine de la santé mentale** » et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce **Découvrir c'est voir autrement**.

**41-19**

**Assemblée publique de consultation portant sur un projet de règlement modifiant le règlement de zonage**

Proposé par Réjean Hudon et résolu par le conseil municipal qu'un temps de consultation est alloué aux citoyens durant la réunion afin qu'ils puissent consulter le projet de règlement 221. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

**42-19**

**Adoption du règlement numéro 221 modifiant le règlement de zonage numéro 164-04**

Considérant que la Municipalité de Saint-Cléophas est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que le règlement de zonage numéro 164-04 de la Municipalité de Saint-Cléophas a été adopté le 5 avril 2004 et est entré en vigueur le 12 mai 2004 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que la MRC de La Matapédia a procédé à l'adoption du règlement numéro 2017-09 visant la modification du schéma d'aménagement révisé entre autres pour modifier certaines dispositions concernant les zones soumises à des mouvements de sol;

Considérant que la municipalité doit modifier son règlement de zonage afin d'en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé;

Considérant que le conseil a soumis un projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant qu'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 14 janvier 2019;

Par conséquent, il est proposé par Réjean St-Laurent et résolu d'adopter le règlement numéro 221 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à Saint-Cléophas, ce 11 mars 2019

\*\*\*\*\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 221  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 164-04**

**ARTICLE 1 ZONES SOUMISES À DES MOUVEMENTS DE SOL**

L'article 14.3 du règlement de zonage numéro 164-04 est modifié par :

1° le remplacement, dans le paragraphe 2° du premier alinéa, de « 3 mètres » par « 5 mètres » et de « 40 % » par « 36 % »;

2° l'addition, après le deuxième alinéa, du suivant :

« De plus, les interdictions de construire ne s'appliquent pas à une terrasse et à un bâtiment accessoire si ces constructions ont une superficie de 15 m<sup>2</sup> et moins et qu'elles ne nécessitent aucun remblai dans le talus ou à son sommet ou aucun déblai ou excavation dans le talus ou à sa base. ».

## **ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

Adopté à Saint-Cléophas, ce 11 mars 2019

**43-19**

### **Ministère des Transports - permis d'intervention**

Attendu que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

Attendu que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître-d'œuvre;

Attendu que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;

Attendu que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Attendu qu'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

Pour ces raisons, il est proposé par Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas demande au ministère des Transports les permis d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2019 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit ministère, et qu'à cette fin, autorise madame Katie St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer lesdits permis d'intervention. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

**44-19**

### **Ministère des Transports - permis d'intervention des travaux d'urgence**

Considérant que la municipalité s'engage à demander une permission de voirie pour tous les travaux d'urgence non planifiés pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019;

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports qu'aucun dépôt de garantie ne soit exigé pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas 10 000\$ puisque la municipalité de Saint-Cléophas s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention;

Par conséquent, il est proposé par Normand St-Laurent et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas demande au ministère des Transports la délivrance officielle d'un permis d'intervention pour des travaux d'urgence qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2019 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit ministère, et qu'à cette fin, autorise madame Katie St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer lesdits permis d'intervention. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité

**45-19**

### **Fonte des neiges**

Proposé par Réjean St-Laurent et résolu que le conseil mandate Jessy Boulanger, employée municipale, à faire la vérification préventive des fossés lors de la fonte des neiges et s'il est nécessaire d'enlever la neige dans ceux-ci pour l'écoulement des eaux, elle en informera la directrice générale et mandatera un entrepreneur afin d'exécuter lesdits travaux. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

**46-19**            **Mandat à la MRC de La Matapédia dans le cadre du programme d'aide financière Réhabilitation du réseau routier local (RRRL), volet RIRL**

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas désire faire réaliser des travaux de voirie dans le cadre du programme RRRL, soit, la reconstruction de deux ponceaux sur la rue Principale;

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas désire déposer une demande d'aide financière dans le volet RIRL;

Considérant que les plans et devis incluant l'estimation détaillée du coût des travaux doit faire partie intégrante de la demande d'aide financière;

Considérant que Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Par conséquent, il est proposé par Réjean Hudon et il est résolu:

1. De mandater le Service de Génie municipal de la MRC de La Matapédia afin d'effectuer:
  - 1.1. La demande d'aide financière;
  - 1.2. Les plans et devis;
  - 1.3. L'estimation des coûts des travaux;
  - 1.4. Procéder à l'appel d'offre.
2. D'autoriser le service de génie municipal à gérer ce mandat au nom de la municipalité.

**47-19**            **Mesure des débits d'eaux usées**

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas doit installer un système de mesure de débit au site de traitement des eaux usées;

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas a reçu l'autorisation du ministère du Développement et de la Lutte contre les changements climatiques en juin 2018;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une proposition d'honoraires professionnels de SNC-Lavalin au montant de 6 550.00\$ plus les taxes applicables pour la confection des plans et devis, de l'appel d'offres, pour la surveillance bureau et la surveillance sur le chantier;

CONSIDÉRANT que certaines conditions sont applicables, donc, ladite proposition est annexée à la présente résolution et en fait partie intégrante;

Par conséquent, il est proposé par Normand St-Laurent et résolu que le conseil municipal accepte la proposition d'honoraire de SNC Lavalin inc. au montant de 6 550.00\$ plus les taxes applicables. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

**48-19**            **Registre des armes à feu**

Considérant que l'ex-premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard a forcé en juin 2016 la création du registre SIAF (Service d'immatriculation des armes à feu du Québec) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés;

Considérant que la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin janvier 2019; Considérant que l'implantation de ce registre (17 millions de dollars pour la mise en place et 5 millions de dollars annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

Considérant que le SIAF tend à démoniser les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur le marché noir;

Considérant qu'en date du 20 décembre 2018, soit un mois avant la date butoir, 82 % des armes québécoises (1.6 million) ne sont toujours pas inscrites au registre;

Considérant que le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu (qui est passé de 2 millions de dollars à 2 milliards de dollars), vu les faibles résultats jusqu'à maintenant;

Considérant que l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisées (en santé mentale, par exemple);

En conséquence, il est proposé par monsieur Roland St-Pierre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Saint-Cléophas :

- QUE le Conseil municipal exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace;
- QUE le Conseil demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;
- QUE le Conseil propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes nécessaires d'information et d'éducation afin d'enrayer la stigmatisation des armes à feu et la démonisation de leurs propriétaires.
- QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique du Québec, au député de la circonscription Matane-Matapédia, à la MRC de La Matapédia et à toutes ses municipalités.

#### **49-19**

#### **Levée de la séance**

Proposé par Réjean Hudon et résolu par le conseil municipal que la séance soit levée à vingt heures trente minutes (20h30). Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

*Jean-Paul Bélanger*

---

Jean-Paul Bélanger, maire

*Katie St-Pierre*

---

Katie St-Pierre, directrice générale